

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 96.00.620.003.1 DU 28 FEVRIER 1996

Transfert au bénéficiaire  
de la société IBC RETAIL SYSTEMS  
des approbations de modèles  
antérieurement accordées  
à la société IBC ELECTRONICS FRANCE

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-612 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

#### FABRICANT

YAMATO SCALE CO Ltd, Akashi City 673, Japon.

#### DEMANDEUR

IBC RETAIL SYSTEMS S.A., 16, chemin aux Folies, CH 1293 Bellevue Genève, Suisse.

- (1) Revue de Métrologie, septembre 1980, page 908.
- (2) Revue de Métrologie, février 1982, page 155.
- (3) Revue de Métrologie, juin 1984, page 316.
- (4) Revue de Métrologie, novembre 1985, page 997.
- (5) Revue de Métrologie, mai 1987, page 514.
- (6) Revue de Métrologie, novembre 1988, page 1111.
- (7) Revue de Métrologie, avril 1989, page 464.
- (8) Revue de Métrologie, février 1984, page 94.
- (9) Revue de Métrologie, février 1991, page 105.
- (10) Revue de Métrologie, juillet 1990, page 946.
- (11) Revue de Métrologie, février 1986, page 121.
- (12) Revue de Métrologie, avril 1989, page 468.
- (13) Revue de Métrologie, juillet 1991, page 653.
- (14) Revue de Métrologie, mai 1992, page 670.
- (15) Revue de Métrologie, octobre 1992, page 1538.
- (16) Revue de Métrologie, septembre 1987, page 975.
- (17) Revue de Métrologie, décembre 1990, page 1597.
- (18) Revue de Métrologie, octobre 1992, page 1543.

#### OBJET

La présente décision transfère à la Société IBC RETAIL SYSTEMS le bénéfice des approbations de modèle antérieurement accordées à la Société IBC ELECTRONICS FRANCE par les décisions suivantes et prolonge leurs validités jusqu'au 31 décembre 2002 :

- décisions n° 80.1.21.629.2.3 du 11 septembre 1980 (1) et n° 82.1.05.629.1.3 du 24 février 1982 (2) relatives à la balance YAMATO modèle DATACELL ;
- décisions n° 84.1.14.629.1.3 du 26 juin 1984 (3), n° 85.1.26.629.1.3 du 8 novembre 1985 (4), n° 87.1.11.629.1.3 du 27 avril 1987 (5), n° 88.1.28.629.1.3 du 9 novembre 1988 (6) et n° 89.1.08.629.1.3 du 29 mars 1989 (7) relatives à la balance YAMATO modèle DATACELL MK2 ;
- décision n° 84.1.02.629.1.3 du 3 février 1984 relative au groupe de pesage étiquetage modèle DATAPACK (8) ;
- décisions n° 86.1.18.629.1.3 du 3 novembre 1986 (9) et n° 90.1.21.629.1.3 du 16 juillet 1990 (10) relatives à la balance YAMATO modèle ECOCELL ;
- décisions n° 86.1.19.629.3.3 du 3 novembre 1986 (11), n° 89.1.09.629.1.3 du 29 mars 1989 (12), n° 91.00.611.015.1 du 1er juillet 1991 (13), n° 92.00.611.014.1 du 18 mai 1992 (14) et n° 92.00.611.028.1 du 14 octobre 1992 (15) relatives à la balance YAMATO modèle NETCELL ;
- décision n° 87.1.21.629.1.3 du 25 août 1987 (16) relative à la balance YAMATO modèle CHECKCELL ;
- décisions n° 90.1.28.629.1.3 du 2 novembre 1990 (17) et n° 92.00.611.031.1 du 30 octobre 1992 (18) relatives à la balance YAMATO modèle DELICELL ;

- décision n° 91.00.612.003.1 du 1er juillet 1991 (19) relative au système de balances modèle NETCELL ;
- décisions n° 92.00.611.002.1 du 29 janvier 1992 (20) et n° 93.00.611.001.1 du 28 janvier 1993 (21) relatives à la balance YAMATO modèle CHECKCELL connectée à une caisse enregistreuse ADS ANKER modèle 44 1220 ;
- décisions n° 93.00.611.008.1 du 1er septembre 1993 (22) et n° 94.00.611.001.1 du 7 février 1994 (23) relatives à la balance YAMATO modèle CHECKCELL connectée à une caisse enregistreuse ADS ANKER modèle 34 1220 ou 44 1220 ;
- décisions n° 92.00.611.032.1 du 30 octobre 1992 (24) et n° 92.00.611.037.1 du 3 décembre 1992 (25) relatives à la balance YAMATO modèle DATACELL MK3 ;
- décision n° 94.00.611.002.1 du 7 février 1994 (26) relative aux balances YAMATO modèles NETCELL et DATACELL MK3 ;
- décision n° 92.00.612.004.1 du 30 octobre 1992 (27) relative au système de balances YAMATO modèle DATACELL MK3 ;
- décision n° 94.00.612.001.1 du 7 février 1994 (28) relative au système de balances YAMATO modèles NETCELL et DATACELL MK3.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions précitées.

### DEPOT DE MODELE

Les plans et les schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence de dossier DA 13.1373, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

### VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPEchement DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(19) *Revue de Métrologie*, juillet 1991, page 663.

(20) *Revue de Métrologie*, janvier 1992, page 45.

(21) *Revue de Métrologie*, février 1993, page 282.

(22) *Revue de Métrologie*, mars 1993, page 1197.

(23) *Revue de Métrologie*, février 1994, page 141.

(24) *Revue de Métrologie*, octobre 1992, page 1545.

(25) *Revue de Métrologie*, décembre 1992, page 1810.

(26) *Revue de Métrologie*, février 1994, page 143.

(27) *Revue de Métrologie*, octobre 1992, page 1547.

(28) *Revue de Métrologie*, février 1994, page 149.